

L'acTU



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

© Michel Clément

L'acTU n° 122 - Le Trait d'Union du mois d'avril 2022

La chronique de...

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) d'Asnières-sur-Oise est au quotidien confronté à l'augmentation de la pauvreté. Alors que le coût des énergies explose (carburant, gaz, électricité), combiné à une part de plus en plus importante des loyers dans le budget des ménages, ce sont trop souvent les dépenses d'alimentation qui servent de variable d'ajustement.



La crise sociale, engendrée par la crise sanitaire et depuis plusieurs semaines par le conflit en Ukraine, a particulièrement touché les plus précaires et déstabilisé les budgets des familles. Le CCAS est le témoin de ces bouleversements mais est aussi acteur de la coordination de l'aide alimentaire à l'échelle de la commune. Les chèques d'accompagnement personnalisé peuvent être distribués, sous condition, aux personnes dans les situations les plus difficiles pour faire face à l'urgence. Pour en bénéficier, il faut en faire la demande au CCAS.

Également, plusieurs actions sociales ont été mises en place au niveau de la commune en faveur de l'Ukraine : nous nous sommes associés au CIAS (Centre intercommunal d'action sociale) pour la collecte de produits de première nécessité. Nous avons relayé l'information afin que les particuliers qui souhaiteraient accompagner des ressortissants ukrainiens

se signalent et, en particulier, les initiatives d'hébergement solidaire. Aussi, dans le cadre de la « solidarité Ukraine », le CCAS d'Asnières-sur-Oise met à disposition de la préfecture le logement d'urgence situé à la Conciergerie afin d'accueillir ces réfugiés.

À un autre niveau, pour lutter contre l'isolement des seniors asniérois et recréer du lien social pour les personnes seules et/ou fragilisées, la commune souhaite mettre en place le dispositif « Voisins bienveillants ». Une personne âgée, fragilisée ou isolée peut rapidement se sentir démunie, mais ne pas solliciter les services auxquels elle a droit. Le « voisin bienveillant » est un relais pour encourager la personne à faire appel aux services sociaux. Attentif aux habitudes de vie de ses voisins les plus âgés ou les plus fragiles, il veille sur eux, prête une oreille attentive et fait montre d'une vigilance particulière. En cas d'anomalie, les voisins bienveillants peuvent apporter des premiers conseils ou faire appel au CCAS pour qu'une aide soit apportée. Pour cela, vous pouvez désormais faire le signalement de la personne en détresse avec l'application « Asnières-sur-Oise » directement depuis votre téléphone portable. Le service des affaires sociales sera averti et fera le nécessaire. Si vous souhaitez agir à titre de relais dans votre quartier, faites-vous connaître auprès du CCAS de la ville.

*Philippe Marcot,
adjoint au maire, vice-président du CCAS*

Le billet de la rédaction

Le budget 2022 de la commune a été voté lors du Conseil municipal du 21 mars dernier. Retrouvez en pages 4 et 5 les recettes et dépenses, que ce soit en investissement ou en fonctionnement, ainsi que les éclairages nécessaires pour comprendre les finances communales.



À ne pas oublier

23 avril

Chasse aux œufs par
Risettes et Galipettes

24 avril

Second tour des élections
présidentielles

17 mai

Collecte de sang
à Viarmes

La vidéoprotection, entièrement déployée

La vidéoprotection, mise en place et financée par la C3PF, est opérationnelle. La gendarmerie, en lien avec la police municipale, peut s'appuyer sur ce dispositif de prévention et d'élucidation depuis le mois de mars pour assurer la sécurité de notre commune.



Toilettes publiques disponibles

Des WC ouverts à tous sont disponibles sur le côté gauche de la mairie, à moins de cent mètres de la place de l'Église, près du parking.

Merci de laisser ce lieu propre et agréable.



La commune rembourse l'approfondissement du Bafa aux Asniérois

Nous disposons d'une place pour un jeune, à partir de 17 ans, qui désire faire son stage pratique du Bafa (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) en juillet à l'accueil de loisirs de la commune. Celui-ci pourra alors bénéficier du remboursement de la troisième partie du brevet, à savoir l'approfondissement, au vu de la facture acquittée.

Le stage pratique consiste à faire partie de l'équipe d'encadrement de 49 enfants de 3 à 14 ans.

Pour rappel, le Bafa est composé de trois étapes : la formation générale, le stage pratique et l'approfondissement. Plus d'informations par mail à jeunesse@aso95.fr.

Confirmation des engagements de la C3PF

Le CIAS (Centre intercommunal d'action sociale) souhaite réaliser une refonte de la convention offre d'accueil petite enfance pour répondre à la demande de deux communes qui désirent une répartition plus équitable des aides accordées par la C3PF pour la mise à disposition de places dans leurs structures petite enfance. Pour rappel, la commune propose deux places à la C3PF pour la crèche Neokids située à la Manufacture. Plusieurs pistes ont été évoquées, pas toujours en faveur de la commune. Aussi, au terme d'un débat très animé, les élus du CIAS ont reporté leur décision de modification de la convention pour 2022 et ont bien attribué à la commune la subvention de 30 000 € selon la situation actuelle.

Signalement des personnes en détresse

Vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, une personne âgée, fragilisée ou isolée, ou un voisin qui n'est pas sorti de chez lui depuis plusieurs jours, vous pouvez désormais en faire le signalement par le biais de l'appli, directement depuis votre téléphone portable.

Sur la page d'accueil, cliquez sur Signaler,

puis sur Personnes en détresse, le premier bandeau bleu. Une fois que vous aurez rempli les champs et décrit ce que vous aurez observé, le service des affaires sociales en sera averti et fera le nécessaire.

N'hésitez pas à télécharger l'appli sur l'App Store ou le Play Store.



L'entretien des trottoirs ? C'est l'affaire de tous !

Pour rappel, l'entretien des trottoirs est à la charge des propriétaires ou des locataires. Chacun est tenu de balayer le trottoir devant chez lui sur toute sa largeur et toute sa longueur, comme le stipule l'arrêté municipal n° 23/2018 du 19 mars 2018. Balayer régulièrement le trottoir évite, entre autres, la propagation de mauvaises herbes le long des murs et clôtures.

Il revient également à chaque habitant d'élaguer et tailler les haies, arbustes ou autres végétaux qui se trouvent le long des trottoirs et qui peuvent gêner la circulation des piétons et des véhicules ou masquer la signalisation verticale. En cas d'accident, la responsabilité du riverain sera engagée.



Déclaration de caves souterraines

Suite à des travaux de renouvellement des canalisations d'eau par le Sieccao (Syndicat intercommunal d'exploitation des champs captants d'Asnières-sur-Oise) ruelle Boivin, la cave d'un particulier qui n'était pas identifiée et se trouvant sous la voie publique a été endommagée et aurait pu s'effondrer.

Afin de prévenir de tels risques, rapprochez-vous du service Urbanisme de la mairie (urbanisme@aso95.fr) pour déclarer des cavités ou caves qui se trouveraient sous le domaine public.

Aide exceptionnelle de l'État pour passer le Bafa

Vous souhaitez devenir animateur et travailler avec des enfants au sein d'accueils de loisirs ? Vous pouvez bénéficier d'une aide exceptionnelle de 200 € octroyée par l'État, sans condition de ressource, pour passer votre Bafa (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur). Le montant de cette aide sera déduit des frais d'inscription à une session d'approfondissement.

Plus d'infos sur jeunes.gouv.fr.

Des gestes simples pour préserver l'environnement



Le SICTEUB a dû récemment effectuer une importante opération de curage en raison d'un bouchon dans l'une des installations de la station

d'épuration d'Asnières-sur-Oise. Afin de préserver le réseau et l'environnement, merci de ne pas jeter de lingettes dans les toilettes, de ne pas verser d'huile, de matière grasse ou de produits chimiques dans les éviers ou dans les WC et, enfin, de ne rien déverser dans les évacuations d'eaux pluviales et usées.

Les berges de la Nouvelle Thève saccagées par la grande faune

Dans leurs déplacements fréquents pour rejoindre l'étang du Grand Vivier, les cerfs, les biches et les sangliers finissent par détruire les berges du cours d'eau. Celles-ci sont érodées sur une profondeur de deux mètres environ et à plusieurs endroits. Le risque est que par fortes pluies, à terme, le crapauduc qui retient encore la berge, soit détruit, que la rive s'effondre complètement et que la route toute proche soit inondée.

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit !

L'article 84 du règlement sanitaire départemental du Val-d'Oise et la circulaire du 18 novembre 2011 interdisent le brûlage des déchets verts à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin.



Cette méthode peut être à l'origine de troubles de voisinages dus aux odeurs et à la fumée, causer des incendies et nuire à l'environnement et à la santé de tous.

Utilisez plutôt vos déchets verts (tonte de pelouse, feuilles mortes, résidus d'élagage, de taille de haies et arbustes ou de débroussaillage) en paillage ou en compost car ils sont biodégradables, ou déposez-les en déchetterie.

Les démarches d'urbanisme s'effectuent dorénavant en ligne

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la loi Élan prévoit la dématérialisation des demandes d'urbanisme.

La C3PF a donc mis en place le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU). Ce portail, lié aux communes, permet d'effectuer différentes démarches telles que :

- s'informer sur les divers règlements, les zonages applicables à la commune ;

- créer un ou plusieurs dossiers de demande d'autorisation de travaux ;

- saisir et suivre une demande de travaux à chaque étape.

Pour être accompagné dans vos démarches d'urbanisme, prenez rendez-vous par mail : urbanisme@aso95.fr.



Les membres de la SAB (Sauvegarde Asnières Baillon) ont sollicité récemment le Simaby (Syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Ysieux) afin de lister les solutions durables et d'envisager les futurs travaux.

Budget 2022 : priorité au cadre de vie

Le budget de la commune s'élabore en plusieurs étapes et sur plusieurs mois. Dès le mois d'octobre de l'année dernière, chaque service a commencé à préparer et présenter son budget en étroite collaboration avec la direction générale, le service des Finances et les élus, en fonction du programme municipal et en tenant compte des besoins et des éventuelles subventions.

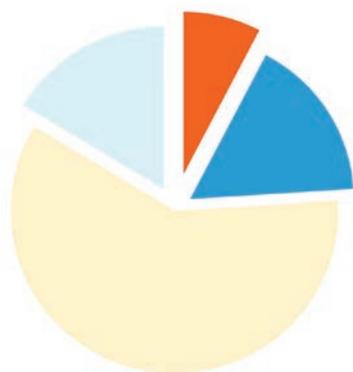
Dans un deuxième temps, la commission Finances s'est réunie à plusieurs reprises entre février et mars de cette année afin d'arbitrer les différentes propositions budgétaires.

Enfin, le budget primitif a été voté lors du conseil municipal du 21 mars dernier.

Suite à l'augmentation du coût des charges de fonctionne-

ment et afin de pouvoir répondre aux demandes des Asniérois de nouveaux services à la population, le Conseil municipal a voté une augmentation des taux d'imposition. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties passe de 34,60 à 35,29, celui sur les propriétés non bâties passe de 73,17 à 74,63 ; le taux de la contribution foncière des entreprises reste inchangé (18,85). Cette augmentation représente une hausse moyenne de 30 € par foyer soit une recette d'environ 30 000 €.

Le budget 2022 vous est présenté dans ses grandes lignes et en proportions afin d'être plus compréhensible et non pas de manière comptable ou financière.



| | |
|---|--|
|  | 97 458,31 € Mairie, logements communaux : révision du PLU, acquisition de deux véhicules électriques... |
|  | 207 987,15 € Écoles, cantines : remplacement des fenêtres, mise aux normes des bâtiments et achat de TNI pour les écoles, alarme groupes scolaires et École... |
|  | 758 858,07 € Divers voirie, terrains : réfection de diverses voiries, ruelle Saint-Laurent, avenue des Acacias, parking rue d'Avall Eau, achat d'un camion-benne... |
|  | 208 423,49 € Divers bâtiments : travaux Maison du marais... |

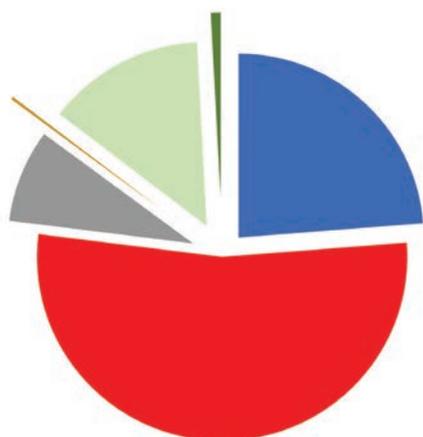
Dépenses d'investissement : 1 272 727,02 €

Investissement

La section d'investissement recense les dépenses d'équipement, telles que l'achat de véhicules, de matériels durables ou de biens, les travaux ou encore le remboursement du capital de la dette.

L'équilibre du budget d'investissement se fait par des recettes qui incluent notamment les dotations d'équipement et subventions départementales, régionales et de l'État.





- 750 631,00 €** Charges à caractère général : eau et assainissement, énergie, électricité, alimentation, contrats de prestation de services, entretien et réparation des bâtiments publics, maintenances diverses, classe de neige, taxes foncières...
- 1 681 473,00 €** Frais de personnel
- 257 823,00 €** Atténuations de produits : dont le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle de ressources)*
- 8 212,80 €** Dépenses imprévues, opérations d'ordre, charges exceptionnelles
- 434 468,00 €** Charges de gestion courante : indemnités, service d'incendie, contributions aux charges intercommunales, subventions aux associations...
- 26 788,46 €** Intérêts des emprunts

* Le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle de ressources) permet aux communes de compenser la perte des ressources fiscales liée à la suppression de la taxe professionnelle. À Asnières-sur-Oise, le FNGIR, qui s'élève à 211 823 €, est prélevé au profit de communes ayant de faibles revenus fiscaux.

Dépenses de fonctionnement : 3 159 396,26 €

Fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe les dépenses courantes de la commune, telles que l'entretien et le fonctionnement général, les fournitures, les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général (diverses factures d'énergie, par exemple), les intérêts de la dette...

Les recettes proviennent de la collecte des impôts et taxes, mais aussi des revenus des services (péri et postscolaire, locations, concessions...).

Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

La commune a élaboré un PPI 2022-2026 qui a été approuvé lors du conseil municipal du 21 mars dernier. Cet outil de pilotage financier et politique dresse la liste de l'ensemble des projets programmés par la majorité municipale, et des

financements qui leurs sont attribués chaque année (réfection des voiries, aménagement de la zone Sud Delacoste, parking rue d'Aval Eau, City Park, cantine de Baillon, Maison du marais, réfection de la toiture de l'église, étude de faisabilité d'une salle de spectacle...).

Concours de construction pour les 6-15 ans

Vous avez entre 6 et 15 ans ? Vous êtes seuls ou en groupe ? Vous vous intéressez à l'environnement ? Participez au concours de construction d'hôtel à insectes et nichoir à oiseaux proposé par la C3PF aux jeunes, dans le cadre de la Journée communautaire de l'environnement.

Pour concourir, envoyez une photo de votre création avant le 13 mai par mail à concours@c3pf.fr. Puis, déposez votre construction lors de la journée communautaire de l'environnement le samedi 21 mai entre 11 h et 12 h au Domaine de la Motte à Luzarches.

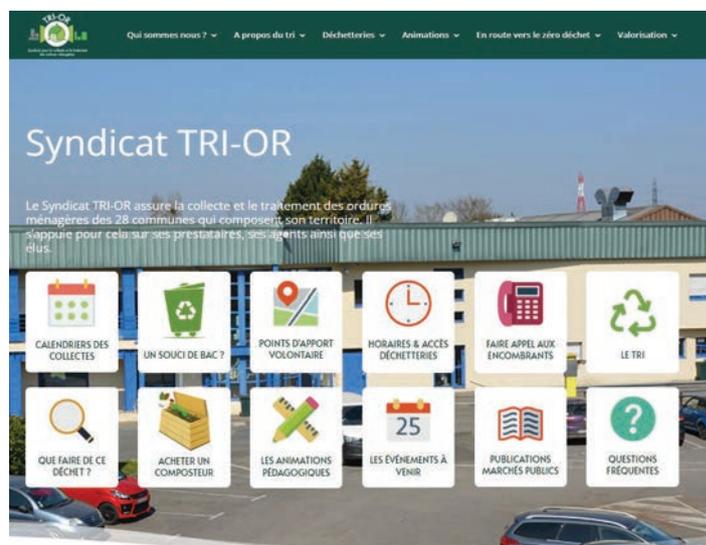
Les votes seront ouverts à tous et se dérouleront sur place le 21 mai de 12 h à 15 h 30. La remise des prix est prévue à 16 h.

Plus d'informations par mail à concours@c3pf.fr ou au 01 34 71 94 06.



Le site internet du syndicat Tri-Or fait peau neuve !

Le site internet du syndicat qui gère la collecte et le traitement de vos déchets a été totalement remodelé et repensé. Plus moderne, plus pratique, il répond aux normes actuelles du web, ce qui permet notamment d'améliorer la navigation sur mobile ou sur tablette. L'accès à l'information y est simplifié, l'objectif étant que chacun trouve rapidement réponse à ses questions. Les principales thématiques sont visibles dès la page d'accueil sous forme de liens d'accès rapide facilement identifiables. Vos suggestions sur les thématiques à aborder ou des améliorations éventuelles sont les bienvenues, en envoyant un message à communication@tri-or.fr ou en utilisant le formulaire disponible sur le site.



Second tour des présidentielles et vote par procuration

Le second tour de l'élection du président de la République se déroulera le dimanche 24 avril, de 8 h à 20 h. Si vous ne pouvez être présent, pensez à établir dès maintenant votre procuration, soit en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr, soit en téléchargeant le formulaire disponible sur www.service-public.fr, soit directement en gendarmerie ou dans un commissariat de police.

Dans tous les cas, vous devez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat afin de vérifier votre identité.

La personne à qui vous donnez procuration n'est pas obligée d'habiter la commune; en revanche, elle devra se rendre

dans le bureau de vote où vous êtes inscrit à Asnières-sur-Oise.

Pour rappel, votre bureau de vote est indiqué sur votre carte électorale.



Rezo Pouce : idéal pour les petits trajets au quotidien



Rezo Pouce est une solution de mobilité solidaire, pensée pour vos petits trajets du quotidien, mise en place sur le territoire du Parc naturel régional.

Une fois inscrit à Rezo Pouce, vous pouvez vous déplacer en comptant sur le passage rapide d'un automobiliste qui est identifié, sans avoir à prendre rendez-vous.

Rezo Pouce forme une communauté de citoyens qui repose sur la confiance et l'entraide : passagers et conducteurs

s'inscrivent gratuitement au préalable en mairie, sur le site internet www.rezopouce.fr ou sur l'application mobile. Chaque inscrit, conducteur et/ou passager, accepte une charte de bonne conduite et fournit une pièce d'identité. Chacun est identifié par une carte de membre ou un macaron sur le pare-brise.

Les arrêts sont placés sur les axes les plus empruntés. Le temps d'attente est en moyenne de 6 minutes mais peut facilement tomber à quelques dizaines de secondes ! Plus vous êtes nombreux à utiliser Rezo Pouce, plus le temps d'attente diminue. Rezo Pouce, c'est la très bonne idée pour baisser vos coûts de transport et agir pour l'environnement en réduisant les émissions de CO2 ! Téléchargez vite la nouvelle appli, plus pratique, plus intuitive et plus fiable !



Inscrivez-vous sur les listes électorales pour voter aux élections législatives

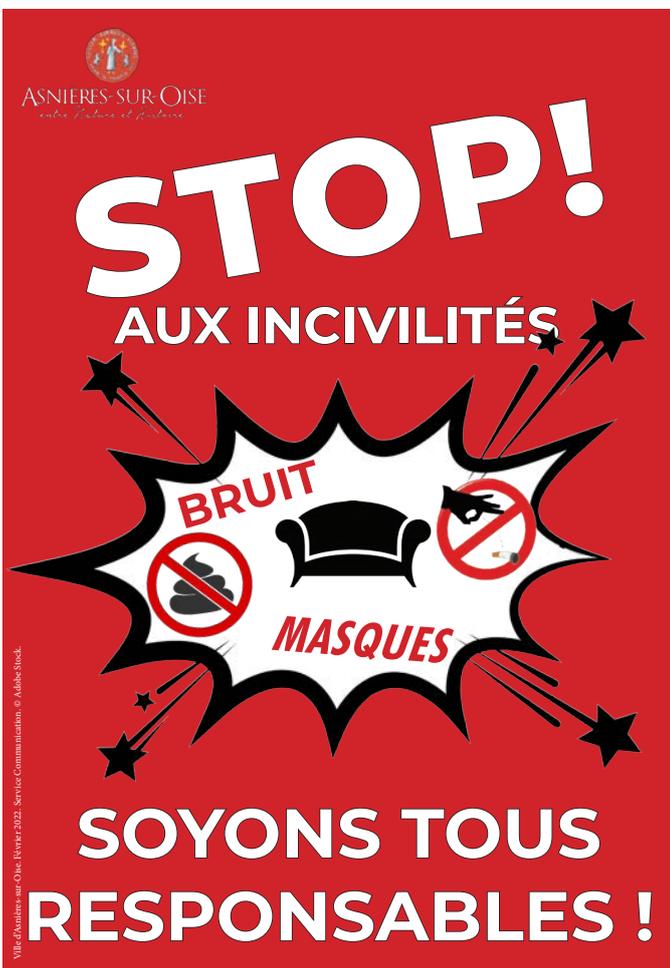
Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales, vous avez jusqu'au 4 mai pour le faire de préférence en ligne sur www.service-public.fr et jusqu'au 6 mai pour faire la démarche en mairie ou par courrier adressé à la mairie pour voter lors des élections législatives des dimanches 12 et 19 juin.

Vous pouvez vérifier sur www.service-public.fr que vous êtes bien inscrits dans la commune.



Où se trouve Sophie la girafe ?

Dans L'Actu de mars, j'accompagnais M. Boufflet au poste de police municipale. Et pour ce numéro, je suis toujours bien cachée. À vous de jouer !



Nettoyage du verger communal

Les membres de l'association Autour du Verger se sont retrouvés pour le premier rendez-vous de l'année le samedi 12 février afin de tailler, nettoyer, tronçonner et donner un bon coup de jeune au verger communal, avant l'apparition des premiers bourgeons.

La partie boisée qui entourait le rucher a été éclaircie afin de faciliter un ensoleillement maximum des ruches de Jean-Paul. La végétation a été dégagée de l'hôtel à insectes qui avait été réalisé par les enfants des écoles. Le muret du fond du verger a été délierré. Le gros cerisier, qui présentait des signes de vieillissement, a été abattu.

Les membres du bureau remercient l'ensemble des adhérents ayant participé à cette action.



Les vieilles mécaniques se sont dévoilées

Dimanche 13 mars, l'Amicale des Mécaniques Anciennes d'Asnières-sur-Oise a réuni 90 voitures et quelques motos sur le parking du magasin Carrefour de Viarmes. De nombreux visiteurs ont pu admirer des véhicules populaires et d'exception provenant des clubs voisins du Val-d'Oise et de l'Oise, mais parfois de beaucoup plus loin.

Des tickets d'entrée pour le salon Rétromobile ont été distribués par tirage au sort. Ils ont été offerts par Cyril Cheval, « The Rascals Cats », artiste photographe de Baillon qui a présenté son travail lors de ce grand rendez-vous parisien.



Assemblée générale du Club Seniors

Les adhérents du Club Seniors se sont réunis le mercredi 16 mars après-midi à l'Espace Josette-Jourde pour son assemblée générale.



Le meilleur de Molière sur scène pour les écoliers

La compagnie L'Oreille en verre est montée sur la scène de l'Espace Josette-Jourde pour présenter aux écoliers de la commune leur spectacle, *Les Sérieux Ridicules*, qui réunit les scènes les plus drôles de l'œuvre de Molière.

Ce moment théâtral, fort apprécié, a été offert le 8 mars dernier par le pôle Culture de la C3PF aux élèves de CE2, CM1 et CM2 des écoles Blanche-de-Castille et du Bois Bonnet.



Une cérémonie symbolique pour les futurs électeurs

Une quinzaine de jeunes Asniérois, âgés de 18 ans, certains avec leurs parents, se sont retrouvés en mairie le samedi 19 février pour la Cérémonie de la citoyenneté. Sylvie Peslerbe, adjointe au maire en charge des Fêtes et cérémonies, et Éric Therry, premier adjoint au maire, leur ont remis leur carte d'électeur accompagnée du Livret du citoyen.



Rénovation d'un mur rue Delchet

Les agents des Services techniques de la commune ont rénové le mur de l'école maternelle Blanche-de-Castille rue Delchet.

Ils ont gratté les anciens joints, remplacé et scellé certaines pierres, ont refait les joints et ont installé des tuiles sur le haut du mur.



Végétalisation du parking Grande-Rue

À partir du 21 mars, les agents des Espaces verts de la ville ont planté plusieurs espèces différentes de végétaux, selon la préconisation et les plans fournis par le PNR (Parc naturel régional). Des charmilles et d'autres arbustes se développeront le long des clôtures. Des lilas, des genêts et d'autres arbustes fleuris accueilleront les automobilistes dès l'entrée du parking. Des massifs de fleurs et d'arbustes délimitent déjà certains emplacements. Des vivaces ont été installées le long du mur rue Delchet. Enfin, du gazon a été semé au pied des grands arbres.



La fourniture des différents végétaux a été subventionnée à hauteur de 80 % par le PNR.

Un nouveau maire et des adjoints au CMJ

Les nouveaux membres du CMJ (Conseil Municipal Jeunes) se sont retrouvés le mardi 22 mars dans la salle du conseil de la mairie pour leur première réunion de travail. Après avoir présenté chacun leur tour leurs projets pour la commune, ils ont procédé à l'élection de leur conseil. Tao a été élu maire. La première adjointe est Lilou. Après un nombre de voix égal entre plusieurs candidats, le deuxième adjoint, Guillaume, a été tiré au sort par le nouveau maire. Les autres membres sont conseillers municipaux jeunes. Ces élections ont été organisées par des adultes élus eux aussi au conseil municipal.

Félicitations à tous pour ce nouveau mandat de deux ans !



← Les membres du CMJ, les élus et la responsable du service Enfance et Jeunesse.



Tao, le maire du CMJ,
Lilou, la première adjointe, et Guillaume, le deuxième adjoint. →



De nouveaux aménagements et plantations à admirer, sentir, écouter !

Avec l'arrivée du printemps, les agents des Services techniques de la ville sont aux petits soins des végétaux de toutes sortes. Ils fourmillent d'idées pour mettre en valeur notre patrimoine végétal. Petit tour de ville de leurs dernières réalisations.

Les trois massifs devant la mairie sont rigoureusement identiques. De nouvelles plantations vont se développer dans les mois à venir et couvrir le paillage de chanvre. Celui-ci évite la prolifération des mauvaises herbes et permet de garder l'humidité. Les fleurs dans les jardinières apportent une touche de couleur.



Un jardin aromatique a été implanté à la source, à l'angle des rues du Crocq et du Cat rouge. Il est fait uniquement à partir de matériaux de récupération et de plantes données.



Cet été, vous pourrez venir vous servir en herbes aromatiques ; en prenant soin d'en laisser aux autres et en les laissant se développer régulièrement. L'arbre à oiseaux provient de l'Enclos seigneurial. N'hésitez pas à venir nourrir les oiseaux qui y nicheront. Vos graines et boules de graisse sont les bienvenues.

Toutes les entrées de ville ont été nettoyées, désherbées. De nouvelles plantes ont été installées. Elles fleuriront dans les tons gris, jaunes et orange pour rappeler les couleurs du blason de la commune. Les plantes existantes ont été conservées quand cela était possible.



Devant le cimetière de Baillon, les parterres ont été replantés de plantes fleuries et de petits arbustes. Un tas de branchages a été volontairement laissé afin d'attirer les insectes, hérissons et autres petites bêtes.



Une partie de l'herbe a été enlevée de chaque côté du monument aux morts rue d'Aval Eau, pour être remplacée par des végétaux récupérés d'autres massifs.

Le lavoir rue d'Aval Eau s'est vu doter d'une nouvelle jardinière avec un petit arbre qui aime l'ombre. Des fleurs récupérées des massifs devant la mairie ont été replantées dans les jardinières.



La base du calvaire a été rehaussée. Après nettoyage, de nouveaux petits arbustes et fleurs ont été plantés et un paillage limitera les arrosages. Le calvaire rue de Royaumont verra bientôt des giroflées fleurir à son pied.

Une souche, un vieux tronc, quelques pots de fleurs récupérés, une vieille bassine... un endroit idéal pour les oiseaux. N'hésitez pas à venir les nourrir, les observer et les écouter, cela se trouve ruelle Saint-Laurent.



Pose d'un abribus rue du Cimetière

Un nouvel abribus est à la disposition des voyageurs rue du Cimetière. Il a été posé par les agents des Services techniques courant mars.



Un concert au profit de la recherche ophtalmologique

54 choristes des chorales Arc-en ciel de Chambly, L'Atelier choral et instrumental de Luzarches (ACIL) et La Rage'Chœur d'Asnières-sur-Oise se sont produits sur la scène de l'Espace Josette-Jourde. Les recettes de ce concert Tous en chœur pour Retina donné le samedi 19 mars devant une soixantaine de spectateurs étaient versées au profit de la recherche médicale en ophtalmologie.



La cheminée descend petit à petit !

Depuis début mars, la cheminée de l'entreprise AVI est démontée brique par brique. Du fait des incendies qu'il a subis, ce dernier symbole de la grandeur passée de l'usine Delacoste où est née Sophie la girafe était devenu trop dangereux.



Une boîte à livres bien signalée

Le lendemain de leur première réunion de travail, les membres du CMJ ont rejoint les agents des Espaces verts de la ville pour décider ensemble de l'implantation des pancartes qui indiquent l'emplacement de la boîte à livres. Celle-ci est installée sous le passage Charles-Musquin, dans le centre du village, à côté du café.



Réunion publique sur le PLU

Monsieur le Maire avait convié les Asniérois à la première réunion publique sur la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) le 23 mars dernier. Madame Cazal, du bureau d'études du même nom, et le maire ont présenté les différents projets et ont répondu aux questions des habitants.

Les informations sur le PLU sont disponibles sur le site de la ville rubrique Urbanisme, puis Révision du PLU.



Grand succès pour les puces des couturières

Les puces des couturières sont le rendez-vous des adeptes de loisirs créatifs. Ce sont des mines d'or pour dénicher des coupons de tissus, rubans colorés, pelotes de laine, et autres soieries... 22 exposants étaient présents à l'Espace Josette-Jourde le dimanche 27 mars. Vous avez été très nombreux à y dénicher des trouvailles en ce jour ensoleillé.





État civil *

Naissances

Nino Antunes - 11/02
 Elyn Gillot - 05/03
 Romy Giral Boissat - 11/03
 Swan Serret - 20/03

Décès

Christian Mallegol - 17/02
 * en fonction des autorisations de publication.



Des permanences à votre service

- CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement): jeudi 21 avril, de 14h à 17h, en mairie de Viarmes.
 Prise de rendez-vous au: 01 73 24 45 18.

- Bus du CIAS (Centre inter-communal d'action sociale): lundi 16 mai, place de l'Église.
 Prise de rendez-vous au: 06 43 60 03 32 ou cias@c3pf.fr.



Expressions directes

Bien Faire pour Bien Vivre Groupe majoritaire du conseil municipal

Vous vous interrogez sur la justification de notre Communauté de communes, de la fiscalité qu'elle lève, et c'est légitime. Les communautés de communes ont été créées par la loi du 6 février 1992 ; leurs objectifs sont d'établir un espace de solidarité en vue de réaliser un projet commun de territoire. La communauté de communes possède un pouvoir fiscal propre et exerce de plein droit, à la place des communes membres, les compétences suivantes :

- obligatoires : aménagement de l'espace, actions de développement économique, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
- optionnelles : protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement et du cadre de vie, aménagement et entretien de la voirie communautaire, construction, entretien et fonctionnement d'équipements d'intérêt communautaire, construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, création et gestion de maisons de services au public, politique de la ville ;
- facultatives : aménagement numérique, sécurité publique et prévention de la délinquance, urbanisme et cadre de vie.

Pour financer ces compétences prises ou transférées par les communes à la communauté de communes, à l'exemple du centre de vaccination, du social, de la petite enfance, de la culture, du tourisme, de la vidéoprotection, du déploiement de la fibre optique, de l'aménagement et l'exploitation de pôles économiques, la reconquête de friches industrielles, l'entretien des voiries communautaires, de l'urbanisme, de la gendarmerie, les seuls moyens sont la dotation d'État (200 000 €, largement insuffisants), la fiscalité professionnelle unique (qui a été rejetée), la création de valeurs à l'exemple des villages d'entreprises de Morentin ou de l'Orme. Reste la fiscalité additionnelle levée sur les ménages ou l'emprunt limité qui endetteraient fortement les générations futures.

Pour 2022, il a été proposé au Conseil communautaire les augmentations de taux suivantes : Foncier bâti (FB) de 2,64 % à 3,21 %, soit un impact moyen par ménage de 22 €, Foncier non bâti (FNB) de 15,51 % à 18,88 %, soit un impact moyen par ménage de 3 €, Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de 3,19 % à 3,88 %, soit un impact moyen par entreprise de 27 €.

Un Village Uni

Groupe minoritaire du conseil municipal

Depuis le 23 février 2022, nous avons les yeux rivés sur la situation de l'Ukraine. Le déclenchement de la guerre par la Russie nous a plongé dans la stupeur, nous ne pouvons valider l'agression injustifiée de ce pays démocratique et souverain.

Nous condamnons fermement cette attaque militaire et exprimons toute notre solidarité et tout notre soutien au peuple ukrainien.

Tout doit être mis en œuvre pour mettre fin à cette guerre par une réponse politique et diplomatique.

Nous devons tous être solidaire des enfants, des femmes et des hommes qui fuient ce conflit et les accueillir dans le respect et la dignité.

Souvenons-nous que lors de la deuxième guerre mondiale, nos parents, nos grands-parents ont vécu l'exode et les moments tragiques de l'occupation.

Souvenons-nous du soutien des pays alliés notamment lors de la guerre 14-18 qui sont venus aider l'armée Française à se débarrasser de l'envahisseur.

